

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 6 Février 2020

OL/DP/CA

Compte rendu

Date convocation : 31/01/2020

Nombre de conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt, le six février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARCEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GÉRARD, Maire.**

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Loïc CATHELAIN, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Pascale HUBERT, Patrice ADJIBI, Fanny DUPONT, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Émilie BOULET, Éric GILLET, Annie DELOBEL-FENAERT, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE

Étaient excusés :

Joëlle LONGUEVAL ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER
Rémy VERGES ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN
MARC DELEURY ayant donné pouvoir à Odile VIDAL-SAGNIER
Julien BUISINE, sans pouvoir attribué

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Jean-Pierre MONIER, José BLANCHARD, Sébastien BOURGEOIS, Chantal BEDOY, Sylvie RYCKEBOER, Nathalie OGET, Juliette SINGER, Marguerite CHASSAING, Christine MAHMOUDI, Peggy DEPRESZ, Fanny GHETTEM, Céline GONAY, Lucie CROES, Marie CANTINEAU, Frédéric CHAUDY, Aurélien OLIVIER, Olivier WALLART, Jean-Claude LECLERCQ, Antoine SILLANI.

Monsieur le Maire :

«Mesdames, Messieurs, Mes Chers(es) Collègues,

Nous avons eu la grande tristesse d'apprendre, au début de cette semaine, la disparition brutale de Monsieur Jean-Paul DELAYEN qui fût Commandant de Police au commissariat de police de Marcq-en-Barœul durant treize années jusqu'à son départ en retraite, au mois de septembre 2018 où je lui avais remis la Médaille de la Ville. Durant toutes ces années passées à Marcq-en-Barœul, le commandant DELAYEN a été bien plus qu'un simple interlocuteur de la Ville. Il s'est révélé être un vrai partenaire, présent à nos réunions publiques de quartier, attentif à nos préoccupations, toujours joignable, soucieux d'efficacité et de partager l'information à chaque fois que cela était possible. Si aujourd'hui la Police Municipale de Marcq-en-Barœul entretient d'aussi bonnes relations avec la Police Nationale, le commandant DELAYEN n'y est assurément pas étranger. Il a incontestablement marqué son passage dans la Ville de Marcq-en-Barœul. Je l'avais rencontré, il y a une dizaine de jours, à la cérémonie des vœux de mon collègue, Maire de Marquette, et il m'avait dit tout son bonheur de nouveau retraité. Puis, la vie a fait que cela s'arrête, pour lui, brutalement en début de semaine, après une crise cardiaque. Alors je vous dis que nous avons tous de la tristesse. Je sais que la Police Municipale est particulièrement affectée comme la Police Nationale et nous-mêmes aussi, nous avons de la peine d'avoir perdu quelqu'un que nous estimions énormément. Alors, mes chers collègues, en son hommage, je vous demande de bien vouloir vous lever et de respecter une minute de silence. Merci beaucoup.»

--- oOo ---

PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Maire déclare ouvert le Conseil Municipal.

«Mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer. Je vous propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15, alinéa 1er du code général des collectivités territoriales. Je suppose que Monsieur PAPIACHVILI vous acceptez cette lourde mission et que tout le monde accepte qu'il soit désigné. Merci à vous. »

---oOo---

DÉCISIONS MUNICIPALES

COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : SOPHIE ROCHER

2019_12_n0073_DEC : AVENANT AU CONTRAT ENTRE LA SOCIETE MEDIAVISION ET JEAN MINEUR ET LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL

FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE : PASCAL LHERBIER

2019_12_n0069_DEC : ACCEPTATION DU BONI DE LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION MARCQ-ENFANCE-FAMILLE

ENSEIGNEMENT, ACTIONS EDUCATIVES ET RELATIONS INTERNATIONALES : JOËLLE LONGUEVAL

2019_11_n0066_DEC : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 AUX CLASSES DE DECOUVERTE ORGANISEES PAR LA VILLE

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : FRANÇOISE GOUBE

2019_12_n0070_DEC : REMBOURSEMENT à LA SUITE DU SINISTRE SURVENU LE 2 MAI 2019

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH

2019_11_n0062_DEC : FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL

2019_11_n0063_DEC : FOURNITURE DE MATERIAUX DE GROS OEUVRE, DE COUVERTURE ET DE MATERIEL DE QUINCAILLERIE

2019_11_n0064_DEC : CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DES LOCAUX DU POLO HOCKEY CLUB - AVENANT AU LOT N°3

2019_11_n0065_DEC : CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DES LOCAUX DU POLO HOCKEY CLUB - AVENANT AU LOT N°5

2019_11_n0067_DEC : TRANSPORTS COLLECTIFS POUR LES ACTIVITES ORGANISEES PAR LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL

2019_12_n0068_DEC : FOURNITURE DES VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE TRAVAIL - AVENANT AU LOT N°8

2019_12_n0071_DEC : REHABILITATION ET EXTENSION DES BATIMENTS DU CARRE SAINT-JOSEPH - AVENANT LOT NUMERO 2

2019_12_n0072_DEC : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE DANS LE QUARTIER DU BUISSON - AVENANT AU LOT NUMERO 7

2019_12_n0074_DEC : FOURNITURE ET POSE DE MODULAIRES à L'HIPPODROME SERGE CHARLES

2020_01_n0001_DEC : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DU PONT DES ARTS - AVENANT N°2 AU MARCHE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE

2020_01_n0002_DEC : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE DANS LE QUARTIER DU BUISSON - AVENANT AU LOT NUMERO 7

2020_01_n0004_DEC : CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DES LOCAUX DU POLO HOCKEY CLUB AVENANT N°2 AU LOT N°5

L'ensemble de ces Décisions Municipales est transmis à la Préfecture du Nord

Monsieur le Maire : *«Alors, nous allons maintenant tout simplement inviter les Conseillers Municipaux à faire connaître éventuellement leurs demandes d'explications sur les décisions municipales. Est-ce qu'il y a une demande particulière ? Il n'y a pas de demande particulière.»*

Je crois que Monsieur ELLART, vous vouliez dire un petit mot sur le label «Ma commune a du cœur».

► **Intervention de Monsieur Didier ELLART :** *«Merci Monsieur le Maire. C'est devenu, de facto, une habitude pour la Ville de Marcq-en-Barœul de truster les distinctions, les récompenses et les podiums. En effet, la Ville de Marcq-en-Barœul a été une fois de plus mise à l'honneur avec la remise du label «Ma commune a du cœur», le mercredi 29 janvier dernier, au siège de la Fédération Française de l'Assurance pour la 6^{ème} cérémonie de remise des labels à 73 communes. C'est un label qui récompense les communes qui valorisent les bonnes pratiques en matière de prévention des accidents cardiaques et qui s'engagent pour sauver des vies. Ce label a été créé en 2014 par la fondation Agila et pour sa cinquième participation consécutive, la Ville de Marcq-en-Barœul fait partie du cercle restreint des communes d'excellence puisque notre commune a été labellisée de trois cœurs, une nouvelle distinction en réalisant ce grand chelem. La Ville de Marcq-en-Barœul est la seule commune des Hauts-de-France à détenir trois labels «Ma commune a du cœur». C'est une reconnaissance pour la mobilisation de la Ville de Marcq-en-Barœul dans sa démarche de prévention des accidents cardiovasculaires avec l'installation de défibrillateurs cardiaques sur l'ensemble du territoire et avec un ratio de 1 sur 1000 habitants, supérieur au ratio habituel ; et puis, pour la formation également de l'ensemble de la population marcquoise et des élèves des établissements scolaires de la Ville aux quatre gestes de premiers secours et à l'utilisation des défibrillateurs. Ce sont des chiffres importants parce que l'arrêt cardiovasculaire est quand même responsable de 50.000 décès par an en France, donc un décès toutes les 15 minutes avec un taux de survie qui n'est malheureusement que de 10 %. Grâce à une prise de conscience collective et à une mobilisation des collectivités territoriales, ce taux est quand même passé de 2,8 % en 2008 à 10 % alors qu'il est de 40 à 60 % dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Il faut dire qu'à chaque minute écoulée, les chances de survie diminuent de 10 % et au-delà de quatre minutes, les séquelles sont irréversibles. C'est la première cause de mortalité également chez la femme avant cinquante ans. Seulement 15 % des français sont formés aux gestes qui sauvent. Alors, l'utilisation des défibrillateurs, ce n'est pas un geste médical ; c'est un geste citoyen puisque Marcq-en-Barœul, sous la houlette de Monsieur le Maire, Bernard GERARD, a mis en place une politique volontariste depuis plusieurs années, en matière de prévention santé. La Ville est reconnue comme une référence en matière de lutte contre l'arrêt cardiaque au niveau de l'hexagone. C'est une cause nationale et un enjeu de santé publique pour les collectivités territoriales et vous retrouverez la cartographie des défibrillateurs installés au sein de la Ville de Marcq-en-Barœul en consultant le site internet de la Ville et en téléchargeant une application gratuite pour smartphone qui s'appelle «staying alive». Je vous encourage à télécharger cette application parce que ça aide à sauver des vies.»*

Chacun d'entre nous, a vocation à rejoindre avec cette application géolocalisée, la communauté des bons samaritains en devenant un citoyen responsable, sauveteur et volontaire pouvant prodiguer les premiers gestes essentiels avant l'arrivée des secours parce que les secours n'arrivent en moyenne que treize minutes après l'accident cardiaque. Voilà, je vous remercie de votre attention. Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup pour ces précisions. Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour du Conseil Municipal avec l'examen des délibérations. Il y a deux délibérations sur table : l'une qui a été modifiée et l'autre qui est déposée sur table. La première concerne une délibération de Nicolas PAPIACHVILI sur le versement de subventions au titre des aides directes aux commerçants et artisans. Nous l'avions rédigée dans un premier temps en indiquant l'aide financière apportée à une enseigne de magasin et pour qu'elle soit parfaitement opérationnelle, nous devons dénommer par la raison sociale l'enseigne du magasin. Il s'agit d'une simple modification de plume mais qui a une très grande importance. La deuxième concerne une délibération de Monsieur ELLART sur la participation de la Ville de Marcq-en-Barœul à l'opération «La nuit de l'eau» à l'initiative de l'Unicef et au profit de Madagascar. Voilà, je vois ici le Président de Marcq Madagascar dans la salle et c'est un sujet qui tient au cœur de tous les Marcquois. Pas de problème pour que ces délibérations soient examinées ? Je vous en remercie.»*

---oOo---

Monsieur le Maire : *« Nous abordons la deuxième partie de ce Conseil Municipal. »*

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DELIBERATIONS	INTERVENANTS
<u>Monsieur le Maire</u>	
2020_02_N°0001 : TRANSMISSION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	
2020_02_N°0002 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018	
2020_02_N°0003 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : COMMUNICATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - EXERCICE 2018	

2020_02_N°0004 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MARCQ-EN-BARCEUL ET LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE RELATIVE A L'ÉCOLE EUROPÉENNE LILLE MÉTROPOLE	
<u>FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE ET HANDICAP</u> Catherine JONCQUEZ	
2020_02_N°0005 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DANS LE QUARTIER DU BUISSON – DÉSIGNATION DU CONCESSIONNAIRE – DÉNOMINATION DE L'ÉTABLISSEMENT	
<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Françoise GOUBE	
2020_02_N°0006 : RUE JULES DELCENSERIE - FIN DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION FONCIÈRE	
<u>RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u> Alain CHASTAN	
2020_02_N°0007 : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION	
<u>DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'AGRICULTURE</u> Nicolas PAPIACHVILI	
2020_02_N°0008 : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES DIRECTES AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS (modifiée)	
<u>Dépôt sur table :</u> 2020_02_N°0009 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL A L'OPERATION «LA NUIT DE L'EAU » A L'INITIATIVE DE L'UNICEF AU PROFIT DE MADAGASCAR	

Monsieur le Maire : *«Les premières délibérations que nous avons à examiner ce soir concernent la transmission au Conseil Municipal des rapports d'activité 2018 de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il y a une demande de prise de parole sur ces rapports. Madame ROUSSEL, vous avez demandé la parole sur le premier rapport.»*

➤**Intervention de Madame Martine ROUSSEL :** *«Oui Monsieur le Maire. Cela concerne le rapport d'activité 2018 de la Métropole Européenne de Lille. Prendre acte du rapport d'activité 2018 de notre Métropole exige une analyse préalable. J'ai quelques bémols à ajouter à l'autosatisfaction que révèle ce rapport. Je n'en retiendrai, pour ne pas allonger nos débats, que deux éléments : l'habitat d'abord. Il est important de le souligner puisque la commune n'aurait plus une autonomie totale en la matière. Une seule question à se poser : satisfait-on les besoins ? Le rapport précise que 3000 logements sociaux ont été financés ou réhabilités par la MEL. Or, sur la métropole, quarante mille demandes sont encore non satisfaites ; ce qui conduit à nous interroger sur le coût des loyers ou sur les logements sociaux à construire : sont-ils abordables ? A-t-on fait le maximum pour faciliter et accélérer la mise aux normes des logements individuels dans le cadre du plan d'économies d'énergie, pour les rendre accessibles, neufs ou anciens, aux personnes porteuses d'un handicap ? Donc, ce sont des remarques concernant ce rapport que je fais.*

Les transports ensuite. Alors qu'on ne parle que de réduction de l'empreinte carbone, les transports collectifs continuent à ne pas être à la hauteur. On est très loin de l'époque où Pierre MAUROY avait engagé un plan d'avenir tram-train à la vision bien plus large. On en est actuellement à l'ère des mesurette et ce sont toujours les engorgements sur nos routes et dans nos rues. Les mesures marcquoises qui facilitent la mobilité douce ne peuvent suffire à l'échelle des données métropolitaines. Et je ne reviens pas sur le coup des portiques et sur la gratuité ; le coût des portiques est spécifié dans le rapport comme étant un motif de sécurité. Ces deux éléments essentiels déterminent pourtant notre futur cadre de vie. Nous n'avons pas effectivement à voter puisque c'est prendre acte mais je voulais simplement faire ces deux précisions. Merci. »

Monsieur le Maire : *«Merci Madame ROUSSEL. Alors, de ce fait, je vais faire quelques petites précisions. C'est un mandat qui s'achève et dans ce mandat, bien évidemment, nous avons eu à prendre connaissance, chaque année, des rapports différents de la MEL sur les services de l'eau et sur les déchets. Nous sommes dans un moment où la démocratie participative est de plus en plus importante. La loi va modifier la manière dont nous aurons à traiter les délibérations qui viendront à la connaissance du conseil métropolitain et aussi de ces rapports ; c'est une bonne chose. C'est-à-dire que, si j'ai bien lu, mais je dis ça de mémoire, parce que vous abordez cette question, quand il y aura un conseil métropolitain, nous devons porter à la connaissance du Conseil Municipal, je ne me trompe pas, je parle sous votre contrôle, les délibérations, en ce compris également, bien sûr, à l'opposition. Je crois que c'est une bonne chose cette loi. Elle permettra à l'ensemble des élus d'être mieux informés de ce qui se passe et de ce qui nous concerne. C'est la première observation.*

Sur la deuxième observation, vous faites état du problème de l'habitat : d'abord de la maîtrise que le Maire peut avoir sur l'attribution des logements, enfin plus exactement, du regard attentif que les élus doivent avoir dans une commune sur l'attribution des logements. Je trouve vraiment qu'il y a un travail à faire sur ce sujet pour que nous conservions un regard sur ces attributions parce qu'aujourd'hui ce sont des critères, c'est bien les critères, mais ça manque un peu de dimension humaine. Il est difficile de faire comprendre que nous n'avons pas cette maîtrise. Pourtant, c'est le Maire et les services de la commune qui connaissent le mieux la situation des habitants et leurs attentes. Ça ne peut pas être que des dossiers avec des croix que l'on met dans des cases. C'est très important. Moi je le vois bien d'ailleurs dans mes permanences ; vous-même Madame ROUSSEL, sans doute, dans les vôtres et chacun ici. Je pense qu'il faudra que nous rediscutions de ce sujet très important dans le cadre de la CIET (conférence intercommunale d'équilibre territorial ; j'en suis convaincu.

Concernant le logement dans la Métropole, moi, avec le Vice-Président qui en est chargé, Monsieur le Maire d'Armentières aujourd'hui, Bernard HAESBROECK, nous avons fait la tournée des communes. Nous avons beaucoup discuté de ce sujet du logement avec les maires. Il faut 6.500 logements dans la Métropole pour répondre à l'ensemble des besoins de notre territoire. Est-ce que nous aurons la possibilité et les terrains nécessaires pour construire ses 6.500 logements annuels qui sont nécessaires dans notre Métropole ? Je pense que c'est un vrai sujet sur lequel il faudra que nous nous penchions. C'est un enjeu et je pense que chacun aura à cœur de vraiment s'intéresser à cette grande question du logement.

La deuxième grande question, c'est celle de la mobilité et cette question de la mobilité nous passionne tous avec des approches qui sont bien sûr différentes selon les uns et les autres mais je pense qu'il y a un sentiment de responsabilité de chacun d'entre nous. Nous avons bien conscience qu'il faut que nous inventions de nouvelles choses, que nous réfléchissions à de nouvelles choses pour essayer de faire en sorte que, ce que l'on appelle la thrombose de la Métropole puisse s'améliorer. Vous avez vu que la Chambre de Commerce avait fait cinquante propositions. Elles viennent d'être rendues publiques. Je crois qu'elles nourriront, sans aucun doute, un joli débat, un beau débat respectable de la part de chacun pour que nous arrivions à trouver des solutions.

La dernière observation que je voudrais faire concerne nos relations avec la MEL. J'ai fait un petit calcul en regardant ces rapports et je me suis dit que la MEL a été partenaire pour un certain nombre de dossiers dans la Ville, des dossiers importants. Je ne vais pas les citer ici, mais au total, ce sont plus de 16 millions d'euros que la MEL a apporté comme contribution à la Ville de Marcq-en-Barœul sur des ouvrages d'art, des rues refaites, la rue du Quesne, les Hautes Loges, etc, et par l'octroi de subventions pour des équipements comme le Pont des Arts avec une subvention d'un million. Nous voyons bien que c'est un partenaire très important, puisqu'il faut y ajouter également, mais nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure, l'école européenne publique de la Métropole. Je trouve que c'est une bonne chose si dans le prochain mandat, effectivement, nous avons la possibilité de mieux anticiper sur les décisions que la MEL aura à prendre. Voilà. Merci Madame ROUSSEL de ces observations. Nous prenons acte des rapports et je vous en remercie.»

Monsieur le Maire : *«Nous allons passer aux autres délibérations. La délibération suivante que nous avons à examiner, c'est la convention de partenariat entre la Ville de Marcq-en-Barœul et la Métropole Européenne de Lille relative à l'école européenne Lille Métropole. C'est vrai que cette délibération a pour moi beaucoup d'importance et beaucoup de sens. Vous savez que cette école européenne a ouvert en septembre 2019. Elle répond bien sûr à la volonté de faire de la région Hauts-de-France et de la Métropole, un lieu d'accueil et de formation à la hauteur des ambitions européennes qui sont les nôtres puisque nous sommes une Métropole Européenne. Il s'agit d'un atout pour compter au niveau international et faire venir de nouvelles entreprises car si nous avons la possibilité d'accueillir les enfants des cadres internationaux et des militaires qui viennent de l'OTAN ou autre, c'est un atout complémentaire d'attractivité pour la métropole. Ce dossier, ce n'est pas le dossier de la Ville de Marcq-en-Barœul. C'est le dossier dans lequel la Ville de Marcq-en-Barœul s'est beaucoup impliquée mais c'est le dossier de la Région, le dossier de la MEL, le dossier du Département et puis, bien sûr, c'est un dossier qui a particulièrement intéressé les milieux économiques. Nombreux sont allés samedi dernier à la journée porte ouverte de l'école européenne et nous avons vu à quel point il y avait beaucoup de monde d'intéressé.*

Mais il est vrai également qu'il y a des enjeux dans cette affaire et nous avons eu des discussions très importantes et constructives avec la MEL puisqu'elle a accepté de prendre en charge 50 % des dépenses annuelles de fonctionnement qui sont engagées pour l'enseignement du premier degré.

Pour la Ville de Marcq-en-Barœul comme pour les autres villes d'ailleurs, 50% c'est extrêmement important puisque ce sont 50 % des dépenses engagées par les communes et notamment par la Ville de Marcq-en-Barœul. La durée de cette première convention est fixée jusqu'au 31 décembre 2022 pour une raison simple : c'est qu'après 2022, l'école définitive sera réalisée et le parc sur lequel il y a actuellement les bâtiments modulaires sera totalement remis dans son état initial en lien avec le quartier ; nous aurons sans doute de belles idées à ce sujet. C'est un concours financier extrêmement important. Il y a une convention qui est proposée à notre signature que vous avez en copie ; le fonds de concours de fonctionnement du premier degré de l'école européenne de Lille est joint à cette délibération. Voilà pour la présentation. Madame VIDAL-SAGNIER, vous avez demandé la parole. Je vous donne la parole.»

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Merci Monsieur le Maire. Lorsque nous avons voté en avril 2019 pour le projet de construction de cette école européenne, nous pensions que le fonctionnement de cette école aurait une incidence sur les dépenses de fonctionnement de notre collectivité. Nous notons le concours de la MEL à 50% des dépenses annuelles de fonctionnement que nous aurions à engager pour l'enseignement relevant du premier degré et ce, sur la base d'une assiette de dépenses éligibles. Nous soulignons l'importance du point concernant les conditions de paiement car il stipule que l'étalement des versements pourra se faire sur plusieurs exercices budgétaires et ce, sur décision de la MEL. Cette convention de partenariat est aussi pour nous l'occasion de rappeler notre attachement à ce que cette école publique soit aussi ouverte aux jeunes Marcquoises et Marcquois bénéficiant de bourses d'études du second degré. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame VIDAL-SAGNIER. Juste une réponse sur ce point. Ce qui est prévu, c'est qu'il y ait 20 % d'élèves boursiers dans tous les étages, si je puis dire, et comme me le souffle Sophie ROCHER, en maternelle, primaire, collège et lycée. C'est effectivement un très grand et très bel enjeu pour notre métropole de faire en sorte que l'école de la République soit accessible à tous quelle que soit sa condition sociale et je pense que c'était important que vous puissiez le rappeler ici et que ce soit bien mentionné dans le compte rendu. Je vous en remercie. »*

► **Intervention de Madame Martine ROUSSEL :** *«La convention de partenariat entre la ville et la MEL, que vous venez de rappeler, évalue le coût financier de la prise en charge sur nos deniers des frais de fonctionnement inhérents à la création de l'école européenne à plus d'un million d'euros dont la moitié pour la Ville sur les années précédant sa mise en route définitive. Cette somme est suffisamment importante pour que nous soyons entièrement renseignés sur les tendances actuelles des inscriptions, à savoir si celles-ci répondent aux priorités fixées par traité international dans la convention des écoles européennes. Est-ce, en un mot, une nouvelle école gratuite s'inscrivant dans la carte scolaire à Marcq ou un établissement spécifique qui accueillera, ceux qui auparavant, comptaient sur l'école Jeannine Manuel, qui elle évalue les frais de scolarité à plus de 5.500 euros par élève pour les familles ? Quelle origine géographique, autre que marcquoise, et quelle origine sociale ont ces élèves ? Quelle garantie avons-nous que cette école n'entre pas en concurrence avec les autres ? Des informations nous ont été données lors des commissions mais pouvez-vous ici rappeler ces éléments ? En fonction de ces incertitudes et tenant compte de mes précédentes interventions je ne peux donc voter cette délibération. Je vous en remercie.»*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame ROUSSEL. Vous savez qu'il s'agit d'une école qui est forcément hors carte scolaire puisque ce n'est pas une école Marcquo/Marcquoise et qu'elle a une vocation, comme je le disais tout à l'heure, régionale et métropolitaine. Elle a donc vocation à accueillir des enfants de toute la région, de toute la métropole et c'est d'ailleurs déjà le cas aujourd'hui. C'est une école publique ; je m'en réjouis ; j'en suis très fier. Elle est gratuite et c'est un outil formidable. Nous sommes allés récemment, vous, comme beaucoup de membres du Conseil Municipal, à l'anniversaire de notre jumelage avec la Ville de Kuurne. Ils sont toujours formidables nos amis belges et nos amis de Kuurne de langue flamande. Nous sommes toujours accueillis merveilleusement bien. Il y a 3 % de chômage chez nos amis flamands. Pourquoi ? Moi, je suis sûr et certain que l'un des éléments évident et incontournable, c'est la maîtrise des langues. Ils sont très forts en langues. Ils parlent l'anglais ; ils parlent l'allemand ; ils parlent bien sûr le flamand ; ils parlent le français et ils parlent le néerlandais. Ils sont très forts. C'est un outil extraordinaire, c'est une chance pour notre jeunesse cette école européenne. Donc, voilà, je ne désespère pas Madame ROUSSEL que dans le prochain mandat où je vous souhaite d'être là Madame ROUSSEL, parce que c'est un beau rendez-vous démocratique qu'une élection, nous puissions convaincre l'ensemble des membres du Conseil Municipal de ce beau projet métropolitain. La Ville de Marcq l'a rendu possible mais au service de la métropole, c'est un très beau dossier. C'est un dossier qui m'a passionné. C'est un dossier qui va vraiment continuer à nous occuper parce qu'il y a de très beaux enjeux et je crois que c'est un dossier qui vaut le coup.*

On essaiera de mieux répondre à vos questions, je ne pense pas qu'aujourd'hui j'arriverai totalement à vous convaincre mais je ne désespère pas parce que l'école de la République, je sais que vous y êtes aussi attachée que moi-même et que nous tous ici autour de la table. Voilà, nous allons voter si vous le voulez bien.»

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 37 (Groupe Majo/Ni/PS-Vert/Debout la France)
Contre = 1 (PC)

La délibération 2020_02_0004DEL est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire : *«La délibération suivante concerne la concession de service public pour l'exploitation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants dans le quartier du Buisson avec la désignation du concessionnaire et la dénomination de l'établissement. Madame JONCQUEZ vous avez la parole.»*

➤ **Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ :** *«Merci Monsieur le Maire. Je vais vous expliquer cette délibération qui est un peu longue mais riche en informations. La Ville de Marcq, comme vous le savez, mène une politique volontaire en matière de petite enfance afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale. L'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire est large, diversifiée et répond aux différents besoins. Pour consolider cette offre, la Ville a décidé la création d'un nouvel équipement de trente-sept places dont dix places seront dédiées aux enfants en situation de handicap. Cette structure verra le jour dans le quartier du Buisson. Le 7 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une concession de service public. En fait, le principe a été approuvé à cause de la spécificité de cet établissement dont la vocation particulière est l'accueil d'enfants en situation de handicap et nécessite le déploiement de personnel spécialisé. Par délibération du 7 février 2019, et après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux et avis favorable du comité technique, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une concession de services pour l'exploitation de ce nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants. L'avis de concession a été publié au bulletin officiel d'annonces des marchés sur le profil d'acheteur de la Ville le 26 avril 2019. Trois candidatures et offres initiales ont été réceptionnées. A l'ouverture de ces candidatures, en juillet 2019, le procès-verbal de la commission a été joint en annexe, il a été décidé de toutes les retenir. Le 17 octobre 2019, la commission de concession de service public a examiné les offres au vu des critères et les négociations ont été engagées avec les trois candidats. Dans un premier temps, les discussions avec les candidats ont commencé par le biais de questions écrites qui leur ont été adressées le 21 octobre 2019. Puis, il y a eu une réunion de présentation orale qui s'est tenue avec chacun des candidats le 5 novembre 2019, avec un ordre du jour identique pour les trois candidats.»*

Les points abordés, lors de ces rencontres, ont porté sur la présentation, par le candidat, de son offre, une discussion sur l'offre du candidat notamment concernant les conditions d'exploitation du service, la qualité du service et les conditions financières, bien évidemment. Il a été demandé à l'ensemble des candidats, par question écrite, de présenter l'organisation d'une semaine-type de travail sous la forme d'un planning et ce, décliné sur quatre semaines intégrant les absences du personnel, que ce soit pour congés ou arrêt maladie. A l'issue de ces négociations, les trois candidats ont été invités par courrier au mois de novembre 2019 à remettre leurs offres finales. Les offres finales des candidats ont été analysées, conformément aux critères annoncés dans le règlement de consultation. Sur les conditions d'exploitation, les critères étaient la qualité du service rendu aux usagers, les engagements en matière de restauration, d'hygiène, sanitaire, de sécurité et, bien sûr les conditions financières. Compte tenu des éléments d'analyses exposés et du classement, la société «Crèche Attitude Cafarandole» a été retenue au rang 1 sur le critère des conditions d'exploitation, au rang 1 sur le critère de la qualité du service rendu aux usagers et enfin au rang 1 sur le critère des conditions financières. Le concessionnaire aura pour mission d'assurer la gestion et le fonctionnement du service public ; de gérer les relations avec les usagers et les partenaires institutionnels et se rémunérer sur l'exploitation du service en percevant les recettes issues de cette exploitation. Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter de la date de démarrage de l'exploitation au 2 juin 2020. Le contrat prévoit un dispositif de contrôle et de suivi sur l'activité du concessionnaire par la Ville. Le concessionnaire remettra, avant le 1^{er} juin de chaque année, un rapport annuel d'activité. Enfin, «Crèche Attitude Cafarandole» a d'ores et déjà créé une structure dédiée pour que, du point de vue juridique, l'entité de la nouvelle crèche soit propre et soit référée sur une seule structure juridique. Pour terminer mon propos, la présente délibération propose également de dénommer cet établissement « La Buissonnière ». Enfin, je vais vous expliquer sur des points très précis, les points forts de l'offre finale. La délibération est longue mais ce qu'il faut que vous compreniez, c'est que l'offre finale du candidat «Crèche Attitude Cafarandole» était la meilleure quant au personnel composé de quatorze équivalents temps plein dont 11,8 agents auprès des enfants. Quand nous avons demandé à ce que les candidats présentent des plannings sur une semaine et décliné sur le mois, ce sont eux qui mettaient vraiment le plus de personnel auprès des enfants puisqu'ils mettent 11,8 personnes auprès des enfants alors que «Maison Bleue» en mettent 10,5 et «les petits chaperons rouges», 10,5. Ensuite, nous avons aussi beaucoup travaillé sur l'offre finale proposant des vacances extérieures pour l'accompagnement du handicap et l'éveil culturel des enfants. Là aussi, ils étaient meilleur. Ils ont même abordé le fait que, en cas d'accueil de l'enfant porteur de handicap, ils feraient appel aux fonds publics et territoires pour pouvoir améliorer l'accueil de ces enfants. Enfin, nous avons aussi trouvé qu'ils avaient vraiment de l'audace quant au projet d'établissement sur les connaissances nouvelles notamment les neurosciences qui permettent une prise en charge de l'enfant adaptée à ses besoins et à son développement. Il y avait aussi l'offre de restauration qu'ils ont proposé 100 % bio ou locale et enfin, ils se sont engagés sur un taux de fréquentation de structures à 80% ce qui nous paraissait, pour nous, être un accueil qualitatif. Nous avons comparé à nos structures municipales et nous nous sommes dit que 80%, c'était déjà un challenge

important, les autres structures proposant 85%. Voilà, s'il reste des questions, je suis là pour y répondre.»

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup. Alors je crois que Monsieur TONNEL, vous avez demandé la parole. Allez-y. Il y a d'autres personnes aussi.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«Merci Monsieur le Maire. Avant de parler de la délibération, nous avons évoqué tout à l'heure avec Monsieur LEVREY, en début de conseil, la redevance qui est payée annuellement et on nous a dit que vous apporteriez des informations importantes sur cette redevance de 1000 euros et, en fonction de cette réponse, je validerai ou pas mon intervention. Merci. »*

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** *«Monsieur TONNEL, je suis un peu surpris que vous posiez cette question parce que vous êtes censé savoir que la récupération de la TVA sur l'investissement est liée à un loyer qui n'est pas proche du marché. Si nous avions fait un loyer proche du marché, nous ne pourrions pas récupérer le FCTVA de 16 % qui correspond à peu près à 230.000 euros. De plus, notre subvention était, elle, associée à la TVA. Donc on aurait dû payer 20% supplémentaires et qui plus est, le prestataire est en droit de nous réclamer la différence. Trois bonnes raisons de faire un loyer proche d'un loyer symbolique. Nous avons fait mille euros.»*

Monsieur le Maire : *«Ce n'est pas symbolique, c'est 1000 euros. Mais vous expliquez que tout simplement, la raison elle est très simple ; nous n'aurions pas récupéré la TVA et nous aurions perdu 20 % tous les ans, c'est tout gagnant. Monsieur TONNEL est-ce que vous avez une réponse suffisante ?»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«Oui. Bien évidemment, je voterai pour la délibération qui nous est présentée.»*

Monsieur le Maire : *«Merci. Alors, il y a Madame Odile VIDAL-SAGNIER qui a demandé la parole également et Madame ROUSSEL. Comme vous voulez. Madame ROUSSEL, allez-y.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL :** *«Les documents qui nous ont été remis attestent du sérieux avec lequel les services ont travaillé pour déterminer le choix le plus judicieux entre les associations appelées à gérer notre nouvelle crèche municipale. Je ne rentrerai pas, quant à moi, dans la polémique politicienne concernant le nombre de places d'accueil pour la petite enfance. Mais je regrette que nos communes, et pas seulement Marçq, soient contraintes de recourir aux délégations ou concession de service public parce que l'Etat a abandonné ses responsabilités en matière de financement de personnels et de formations dans des domaines qui relevaient de la compétence publique, laissant les familles sans solution, en recourant également aux solutions de fortune comme des micro-crèches familiales. J'ai eu l'occasion de le dire déjà lors du Conseil Municipal du 7 février 2019, tout en regrettant la procédure que nous avons été contraints d'adopter. Donc je fais confiance à l'association qui a été choisie pour gérer au mieux cet établissement. Merci.»*

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL SAGNIER :** *«Tout d'abord, je voulais dire que j'ai bien apprécié la présentation que nous avons eu en commission petite enfance pour nous expliquer tout ce dossier. Du coup, ça nous a bien éclairé.»*

Lors du Conseil Municipal du 7 février 2019, notre groupe s'est clairement prononcé sur le choix du mode de gestion. Nous réitérons les propos que nous avons tenu lors de cette séance du Conseil Municipal sans remettre en cause les savoir-faire de tous ceux qui, dans notre collectivité, sont au service de la petite enfance mais, compte tenu des spécificités de ce type d'établissement et de ces métiers, il nous apparaît qu'une gestion déléguée au travers d'une concession de service public est plus appropriée que la gestion en régie. Merci de votre attention.»

Monsieur le Maire : *«Moi, je vous remercie de cette décision très consensuelle. Je remercie Catherine JONCQUEZ parce qu'elle a fait un très gros travail. Je rappelle une nouvelle fois que Catherine s'est investie dans l'accueil des publics handicapés depuis de très nombreuses années avec d'autres villes comme Roubaix par exemple et c'est vraiment à chaque fois des rencontres profondément humaines et très intéressantes. Donc, merci à tous ceux qui ont fait en sorte que ce dossier se passe de la meilleure manière possible. Merci également bien sûr à mon adjoint aux finances et aux services. Voilà : je ne vais pas en rajouter puisqu'on a déjà dit la dernière fois que nous avons un taux de couverture de 69% sur la Ville de Marcq-en-Barœul, la moyenne régionale était de 54%, si j'ai bonne mémoire. Après il faut toujours essayer de faire mieux et nous essaierons de poursuivre si nous en avons la possibilité. Bien évidemment cette possibilité, ce sont les urnes qui en décideront mais je suis convaincu que tous les élus, quel que soit leur bord politique, sont toujours attentifs à cette politique familiale. Merci à vous tous. C'est une belle décision consensuelle et je vous en remercie.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/PC)

La délibération 2020_02_0005DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *« Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur les autres délibérations et donc nous arrivons forcément sur la demande d'explication puis sur la demande d'intervention concernant le versement de subventions aux commerçants et artisans. Vous avez demandé la parole Madame VIDAL-SAGNIER et je donne la parole à Nicolas PAPIACHVILI. »*

➤ **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI :** *« Ces cinq dossiers qui vous sont présentés ce soir, c'est un point d'aboutissement ! Je vous rappelle, et d'ailleurs c'était aussi une décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal le 5 février 2019 que la convention qui nous lie avec la Région, après un long travail, nous permet d'aider les commerçants, artisans qui ont une boutique et qui font des travaux chez eux, aussi bien d'accessibilité, de sécurité mais également d'aménagement intérieur et extérieur de leur espace de vente.*

Au départ c'était un remboursement à hauteur de 20 % des factures engagées et puis lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2019, nous avons augmenté ce taux passant de 20 à 40 %. Il y a donc aujourd'hui cinq dossiers qui sont présentés.

Une commission ad-hoc s'est réunie, a validé l'ensemble de ces dossiers après un examen très attentif des services puisque, il y a même, pour tout vous dire, des factures qui n'ont pas été prises en compte car elles ne correspondaient pas aux critères préétablis avec la Région.

Ce soir, il y a cinq dossiers pour une somme totale de 27 146 euros. Je vous cite un exemple sur ces cinq dossiers, juste pour montrer à quel point cette aide est très intéressante pour les commerçants. Prenons la première aide financière au commerce «Boco and Co» que vous connaissez dans le quartier du Croisé. Ce sont deux anciennes infirmières qui se sont reconverties et qui ont ouvert un commerce en vrac. Elles ont engagé à peu près vingt mille euros de travaux et ce soir, elles vont grâce à nous tous, grâce à notre travail, pouvoir bénéficier de huit mille euros d'aide, ce qui n'est pas négligeable quand on ouvre un nouveau commerce. D'ailleurs, ce matin-même avec Monsieur le Maire, nous avons rencontré le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous lui avons présenté ce dispositif et il nous confirmait qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres villes dans la Métropole qui octroient, en tout cas, des aides à cette hauteur-là. Voilà, c'est quand même un coup de pouce qui est vraiment bienvenu pour nos commerçants et nos artisans.»

➤ Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER : *«Merci Monsieur le Maire. Aux premières aides, votées lors du Conseil de juin 2019, viennent s'ajouter un peu plus de 27.000 euros pour ces cinq commerces comme vient de le dire mon collègue Monsieur PAPIACHVILI. Nous affichons ainsi notre confiance en l'avenir de nos commerces de proximité. Il sera sans doute nécessaire de réfléchir à un élargissement de la notion d'éligibilité à d'autres travaux ainsi qu'à une modification du plancher minimum d'investissement afin d'aider encore plus de commerçants dans la revitalisation de leurs commerces. Il paraît nécessaire également de renforcer encore la communication sur cette politique active menée par la Ville car certains l'ignorent. Outre le développement de leur attractivité commerciale, le dispositif d'aide doit être l'occasion pour nombre de commerçants et artisans de financer et d'engager les travaux nécessaires à l'accessibilité dont doivent bénéficier les personnes dont la mobilité est réduite. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup Madame pour vos observations. Je vais demander à Monsieur PAPIACHVILI de dire un petit mot. Je voudrais vous dire que sur ce point avec Monsieur PAPIACHVILI, nous avons reçu ce matin-même Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et il souhaitait échanger avec nous. Nous avons eu l'occasion de parler bien sûr de ces aides aux commerçants, des relations extrêmement riches que nous entretenons avec la Chambre de Commerce et des pistes de progrès qu'on peut toujours avoir même si je crois que nous sommes assez uniques dans ce domaine des aides. Après, on peut tous être perfectibles dans plein d'autres domaines mais sur ce domaine-là, je pense que l'on fait quand même pas mal de choses mais Nicolas va peut-être vous répondre. Voulez-vous ajouter quelque chose Monsieur PAPIACHVILI ?»*

➤ Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI : *«Je rejoins ce que vient de dire ma collègue Odile VIDAL-SAGNIER. Il faut savoir que n'ayant pas la compétence économique, nous dépendons en réalité de la Région.»*

Je rejoins ce que vous disiez puisque nous avons un seuil plancher qui est entre 5.000 et 50.000 € de travaux et nous en avons parlé en commission. Dans le cadre des prochains avenants, nous allons solliciter la Région pour que nous puissions puisse descendre ce plancher à 2.000 € puisque ne serait-ce que 5.000€, c'est déjà une somme qui est non négligeable pour les commerces. Je pense que nous pouvons tous être fiers parce que, engager 100.000 euros par an sur cinq ans, je pense que c'est une belle politique en faveur de nos commerces de proximité.»

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/Ni)

La délibération 2020_02_0008DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : « Nous arrivons à la fin de ce Conseil Municipal. Il y a encore une délibération qui a été déposée sur table et qui concerne l'opération «La Nuit de l'Eau». Je ne sais pas s'il y a des observations sur cette délibération. Pas d'observations donc sur «La Nuit de l'Eau» à l'initiative de l'Unicef et au profit de Madagascar. La Ville de Marcq-en-Barœul participera à cette opération «La Nuit de l'Eau» organisée à l'initiative de l'Unicef, le 28 mars de 15h00 à 19h00 dans toute la France. Il y aura un tarif unique pour l'entrée à la piscine municipale à 2 euros 50 le temps de la manifestation et nous reverserons les sommes collectées à l'Unicef dans le cadre de son programme eau et assainissement au profit de Madagascar. Voilà, c'était la dernière délibération, mais il faut la voter. »

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/PC)

La délibération 2020_02_0009DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : «Je voudrais vous dire également qu'il faut voter formellement toutes les délibérations du Conseil Municipal même celles sur lesquelles il n'a pas été demandé de prise de parole. Vous êtes tous d'accord pour voter les autres délibérations qui étaient à l'ordre du jour. Bien, je pense que là, nous avons terminé. Oui Monsieur TONNEL.»

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** «Simplement, nous sommes à la fin du mandat et donc un petit mot très court pour remercier mes collègues du Conseil Municipal ici présents, les services, tous ceux qui ont assisté régulièrement aux Conseils Municipaux au cours de ces six années. Un grand merci et merci aux personnes qui m'ont soutenu durant ces six années ! Ça fait chaud au cœur et donc un grand merci et puis bonne chance pour la suite au-delà des sensibilités. On est tous élus de cette Ville qu'on aime tous vraiment, et c'est une grande satisfaction de servir la Ville et les Marcquois. Merci.»

Monsieur le Maire : *«Bien. Madame GODDYN vous vouliez dire un petit mot.»*

► **Intervention de Madame Sylvie GODDYN :** *«Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Voici venu notre dernier Conseil Municipal et j'ai souhaité, en toute simplicité, en toute amitié, vous adresser quelques mots sans nostalgie mais non sans une certaine émotion. Je dois vous dire que j'ai vécu avec fierté ce mandat local, le plus humble mais le plus attachant, le plus enrichissant de notre démocratie car il est celui de la proximité, de la vraie vie et de l'intérêt immédiat de nos concitoyens qui attendent des solutions concrètes à leurs problèmes et à leurs besoins. Je suis heureuse d'avoir participé à la démocratie locale, dans l'opposition certes, mais dans une opposition qui, je l'espère, a été constructive. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir laissé la possibilité d'exprimer mes convictions comme je le souhaitais tant ici au Conseil Municipal que dans la revue «Images de Marcq». Votre libéralité vous honore ; elle se fait tellement rare aujourd'hui. Je veux aussi remercier les services pour leur compétence et leur gentillesse. Je peux affirmer sans flagornerie que le service public à Marcq-en-Barœul n'est pas un vain mot. Enfin, je vous remercie vous aussi, mes chers collègues, car à l'exception d'une élue figée sur les étiquettes, je n'ai eu avec vous que de bonnes relations, des échanges positifs, parfois des désaccords, mais les échanges ont toujours été courtois, respectueux des approches et des points de vue de chacun. Pour terminer, je souhaite bon courage et bonne chance à celles et à ceux qui seront réélus dans le prochain mandat et bon vent à celles et à ceux qui, comme moi, quitteront le Conseil au terme de celui-ci. Je vous remercie.»*

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup Madame. Alors si vous me le permettez, je voudrais dire également un petit mot et je voudrais associer l'ensemble des collègues ici présents, autour de la table, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Je les remercie tous. Je vous remercie tous. Il y a bien sûr un moment de grande émotion pour chacun d'entre nous et puis je voudrais avoir une pensée, toute particulière, pour notre ami Rémy VERGÈS qui n'avait pas la possibilité d'être présent ce soir et on pense bien sûr beaucoup à lui. Marc DELEURY était absent mais il aurait beaucoup aimé être parmi nous ce soir. J'ai une pensée aussi pour Joëlle LONGUEVAL puisqu'elle est à l'hôpital avec son mari à l'instant et on pense beaucoup à elle. Je voudrais remercier Monsieur le trésorier principal de la Ville de Marcq-en-Barœul. Je pense qu'il était un peu grippé et qu'il n'avait pas la possibilité d'être là ce soir. C'est formidable le métier de trésorier principal. On oublie toujours que la Ville est l'ordonnateur mais le comptable, c'est le comptable du Trésor Public. C'est une mission énorme ; c'est un très gros travail ! Lui et ses services, je les remercie.»*

En tout cas, vraiment, moi je voulais vous dire tout simplement que c'est un honneur et que c'est une richesse de pouvoir servir sa ville. Je voudrais remercier mon Directeur Général des Services, Monsieur Olivier LEVREY. Je voudrais remercier mon Directeur des Services Techniques, Pascal MARTIN et mes Directeurs Généraux Adjointes Nathalie OGET et Jean-Maurice DERUYTER. Ils font un travail incroyable ; ils sont et ils seront toujours dévoués au service public. C'est une très jolie notion que celle du service public.

Je voudrais bien sûr remercier les membres de mon cabinet. Je remercie Jean-Claude LECLERCQ qui est devant moi. Il m'est précieux pour suivre les dossiers de la Ville dans leur dimension politique, les interventions, etc. Il y a d'autres personnes autour de lui. Je les remercie bien sûr forcément notamment mon secrétariat parce que vous savez, quand on passe un petit coup de fil au cabinet du Maire, il y a la secrétaire du directeur général, il y a la secrétaire du Maire qui est là et c'est le premier contact : c'est très important.

Je voudrais remercier l'ensemble des directeurs de service. Je vais en premier lieu citer Peggy DEPRez parce que, vous voyez, nos Conseils Municipaux, c'est Peggy bien sûr en lien avec l'ensemble des directeurs et sous l'autorité de mon directeur général des services. Mais Peggy, c'est un travail un peu dans l'ombre puisque c'est elle qui met en musique tout simplement, pilote le montage des Conseils Municipaux et assure la coordination de toutes ces décisions municipales. J'explique tout cela parce que c'est important d'imaginer le travail que ça représente : merci à Peggy DEPRez ! Christine MAHMOUDI s'occupe de la communication de la Ville de Marcq-en-Barœul. Mais quelle révolution dans ce domaine, comme c'est important ! Monsieur Jean-Pierre MONIER qui est mon directeur des services financiers, précieux ; c'est très important ; José BLANCHARD qui est le directeur de la Police Municipale ; Sylvie RYCKEBOER qui est la directrice du personnel de la Ville. Une Ville comme Marcq-en-Barœul, ce sont 850 salariés, en équivalent temps plein, mais on l'oublie, une ville, Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues, ce sont 250 métiers différents. C'est quand même considérable et on ne l'imagine pas toujours. Merci à Sylvie RYCKEBOER parce que c'est la plus importante partie de notre budget. Ça n'est pas toujours simple et je remercie, en même temps justement les représentants syndicaux de la Ville parce qu'ils ont un rôle tout à fait éminent. Je remercie Juliette SINGER qui nous a rejoint, il y a maintenant quelques années déjà, et qui fait un très gros travail sur l'aspect juridique, les marchés publics. Toutes ces questions-là sont énormes, vous l'avez vu encore ce soir. Chantal BEDOY qui s'occupe de la culture dans la Ville de Marcq-en-Barœul, c'est un gros travail ; Céline GONAY qui est à la direction des seniors sous l'autorité, bien sûr, des directeurs que j'ai cités tout à l'heure ; Fanny GHETTEM qui est à la direction des services à la population ; Marguerite CHASSAING qui vient de prendre la direction de la famille ; Sébastien BOURGEOIS qui s'occupe du sport ; Frédéric CHAUDY qui s'occupe de l'enseignement et Olivier WALLART qui s'occupe des systèmes d'information ce qui va bien au-delà aujourd'hui de tout ce qui est l'informatique comme on l'appelait par le passé. Mais au-delà de tous ces directeurs, je remercie tout le personnel municipal, de ceux qui ont la tâche la plus simple dans la Ville à ceux qui ont la tâche la plus complexe. Mais il n'y a aucune tâche qui est simple et il n'y a aucune tâche qui est complexe. C'est l'entraîn que l'on y met qui fait qu'on est heureux et fier de ce que l'on fait. Merci à vous tous, chers membres du personnel municipal ! De tout mon cœur, je vous remercie. Je vous remercie aussi, vous les élus. Voilà, j'espère que cette échéance qui arrive se passera de manière digne et respectueuse de chacun.

Je remercie les personnes qui sont venues à tous ces Conseils Municipaux et je remercie bien sûr la presse.

J'allais vous dire une chose : nous, les élus, on fait notre boulot. La politique, ce n'est pas toujours simple. On est là aussi pour servir la démocratie. Il y a un combat politique.

Et puis, il y a ceux qui servent la ville, qui font en sorte que les délibérations, nous en avons beaucoup voté à l'unanimité aujourd'hui, sont mises en musique. Ils n'ont pas à prendre part à nos débats mais ils sont là pour les mettre en exécution et avec une grande conscience professionnelle. Moi je vous propose une chose : c'est que nous, les élus, on se lève et qu'on les applaudisse. (Applaudissements)

Merci. J'ai sans doute oublié beaucoup de monde dont Marie CANTINEAU. Elle s'occupe des permis de construire dans la ville et je peux vous dire que ce n'est pas une petite affaire. Voilà merci Marie. (Applaudissements)

Ce conseil est terminé et il y a le verre de l'amitié. Merci.»